

GÉNÉRALISATION DES PPRE VISITE DES COLLÈGES PILOTES : bilan d'étape (5 mars 07)
--

Les établissements visités

Le choix a été fait, pour cette opération, de se rendre dans un nombre limité d'établissements, dans les quatre départements de l'académie (un par bassin pour le réseau public et deux par département pour le réseau privé), en privilégiant ceux qui – le plus souvent parce qu'ils avaient participé aux expérimentations engagées en 2005-2006 – disposaient, sur la question des PPRE d'une certaine expérience. On précisera que toutes les visites prévues n'ont pas encore été à ce jour réalisées ; le nombre de visites déjà réalisées est néanmoins suffisant pour que ce premier bilan puisse être rédigé.

Il s'agissait de rassembler des informations sur les problèmes rencontrés et les solutions retenues, d'examiner les démarches et outils utilisés, de façon à fournir des éléments de réflexion concernant la généralisation des PPRE. Un premier bilan a donc été réalisé dans la première partie de l'année (a priori avant les vacances d'hiver, mais, dans certains cas, ce bilan interviendra un peu plus tard) ; il sera suivi d'un autre bilan en fin d'année scolaire, afin de disposer d'une vision plus complète des effets produits. **Les témoignages ainsi rassemblés ne prétendent pas être représentatifs de l'ensemble des situations, ni constituer des modèles directement transposables : ils renvoient à des contextes précis, s'inscrivent dans le cadre de projets d'établissement spécifiques et constituent autant d'exemples de ce qu'il est possible d'envisager.**

Compte tenu des conditions dans lesquelles s'opère la généralisation du dispositif, l'observation a porté essentiellement sur le niveau de sixième.

Afin d'aider à la réflexion collective sur une question qui, au demeurant, n'est pas nouvelle, le document de synthèse ici rédigé est accompagné des bilans d'étape établis par ceux qui ont assuré chaque visite (ces bilans sont disponibles sur le site web académique). D'autres bilans viendront, bien sûr, s'ajouter au fur et à mesure des visites effectuées.

Que ceux qui ont accepté de recevoir ces visites et de les organiser soient ici vivement remerciés pour leur précieuse contribution à la réflexion académique.

1- Place des PPRE

Pour cette année 2006-2007, les PPRE s'appliquent sur le niveau de 6^{ème} de manière obligatoire et ils peuvent être mis en place de manière expérimentale sur les autres niveaux du collège. En 2007-2008, la généralisation s'opérera sur le cycle central.

Ils concernent un **nombre limité d'élèves** : ceux qui rencontrent de **grandes difficultés** et risquent de ne pouvoir accéder aux **compétences du socle commun**. Ils sont un outil de traitement de cette grande difficulté et se présentent comme un plan coordonné d'actions mis en place en faveur d'un élève préalablement identifié par l'équipe éducative. Ces actions renvoient tout à la fois à ce qui peut être proposé dans le cadre ordinaire de la classe

(approches différenciées ou temps d'individualisation) ou dans les différents dispositifs institutionnels ou propres à l'établissement (accompagnement du travail personnel, aide individualisée, ateliers interdisciplinaires, tutorat, utilisation de logiciels en autonomie, études...).

Les PPRE, compte tenu des priorités retenues dans le projet académique 2007-2010, visent, d'autre part, à prévenir les doubléments qui pénalisent largement la scolarité future des élèves.

S'agissant des **difficultés plus ponctuelles**, elles ne justifient pas d'un PPRE, mais sont traitées au sein des cours et des différents dispositifs, sans qu'une formalisation spécifique soit requise.

2- Identification des élèves et des besoins

Cette question est largement considérée comme essentielle et le problème consiste à établir un diagnostic précis et personnalisé : le constat des difficultés appelle surtout une **réflexion sur l'origine de ces difficultés**.

On ne peut, si l'on veut être efficace, multiplier les PPRE au sein d'un établissement : si, le plus souvent, le pourcentage d'élèves qui peuvent être concernés, est de l'ordre de 15 à 20% de l'effectif (soit 5 ou 6 élèves au maximum dans une classe), cela ne signifie pas que tous ces élèves seront concernés par un PPRE sur la même période. Un ordre de priorité peut être retenu.

Cette année, les PPRE ont débuté le plus souvent après les vacances de Toussaint, voire en fin de premier trimestre et ils se sont appuyés essentiellement sur les résultats de l'évaluation 6^{ème}. Là où la liaison CM2 6^{ème} est bien installée, il a été possible de partir du diagnostic établi par le maître du CM2 – ce qui a autorisé parfois un lancement très précoce de la démarche (dès septembre). **Cette anticipation apparaît bénéfique** et l'on peut penser que le report de l'évaluation 6^{ème} sur la fin du CM2 (à partir de l'année scolaire 2008-2009) confortera cette continuité à établir entre le premier degré et le second degré. **Les fiches de liaison sont, à cet égard, un outil utile** et la mise en place d'une fiche spécifique destinée aux élèves qui accèdent en 6^{ème} dans des conditions a priori précaires est une initiative intéressante : le bassin de Guingamp-Lannion a, par exemple, mis en place un outil efficace que l'on peut consulter sur le site web académique

<http://www.ac-rennes.fr/gdossier/projacad3/ppre/Ficheliasonguingamp.pdf>

Lorsque cela a été possible, **l'apport d'un maître du premier degré s'est révélé très précieux** : cela a été le cas dans les deux collèges ambition réussite (Surcouf et le Coutaller) ; à Malansac, une enseignante du RASED a pu avoir un entretien individuel avec chacun des élèves de 6^{ème} repérés pour un PPRE ; à Ploudalmézeau Saint Joseph une enseignante du premier degré, titulaire du CAPA-SH, est directement associée à l'équipe de suivi des PPRE..

3- Formalisation des PPRE

La formalisation par un document écrit, si elle n'est pas l'élément le plus important du dispositif, n'en est pas moins une composante nécessaire. Elle permet une clarification de la

démarche et conduit à un dialogue avec l'élève et ses parents (ou représentants légaux). **La qualité de ce dialogue et de l'adhésion qu'il vise à susciter est, elle, jugée déterminante** : l'aide n'est efficace que si l'élève et ses parents (ou représentants légaux) en sont parties prenantes. Cela ne signifie pas que l'on aille jusqu'à un contrat – notion récusée par le législateur. **Le PPRE est de la responsabilité de l'équipe éducative, mais il doit être expliqué à l'élève**. Si une signature est demandée, celle-ci correspond à la simple prise de connaissance du programme établi.

Différents documents sont utilisés : on y retrouve les composantes attendues :

- éléments de diagnostic
- programme proprement dit
- échéance fixée et objectifs retenus
- évaluation finale.

On insistera sur l'importance, à côté de l'identification des difficultés repérées, de **la mise en évidence de points d'appui en termes de compétences même partielles**.

En plusieurs endroits, on signale, par ailleurs, l'intérêt qu'il y a à disposer de deux documents : l'un destiné à l'élève et à sa famille, de lecture aisée ; un autre, plus détaillé, à destination de l'équipe éducative.

4- Les actions constitutives du programme

On note, en fonction des ressources qui peuvent être mobilisées, des réponses très diverses. En dehors des stratégies de strict soutien disciplinaire sur lesquelles il importe d'être attentif (il convient de répondre à une demande plutôt que d'imposer à un élève déjà peu demandeur une surcharge souvent mal perçue), dans la mesure où elles conduisent à alourdir la charge scolaire, quelques solutions méritent d'être évoquées :

- un tutorat assuré, en lien avec les professeurs, par des élèves de troisième volontaires (La Guerche ou Dol de Bretagne)
- un tutorat assuré par un adulte désigné pour établir une relation privilégiée avec l'élève : cela se retrouve très souvent, par exemple à Dol ou à Saint-Brieuc Sainte Marie
- des systèmes d'alignement sur l'horaire d'ATP permettant de constituer des groupes différenciés avec plusieurs intervenants : 3 ou 4 élèves en PPRE, 8 élèves présentant des difficultés moyennes et un groupe plus nombreux d'élèves ne rencontrant pas de difficultés particulières, avec des passages possibles d'un groupe à l'autre
- des ateliers permettant une approche différentes des contenus disciplinaires : c'est une des perspectives retenues aux Hautes-Ourmes à Rennes ou à Plougastel Sainte Anne, par exemple
- des études dirigées qui peuvent être assurées, en lien avec le collège, dans les communes où résident les élèves : c'est le cas à Malansac ou Gourin
- un recours à des ASEN qui interviennent auprès des professeurs et facilitent, en particulier, des formes de différenciation au sein de la classe.

5- Le suivi du PPRE

Le professeur principal joue, en la matière, un rôle prépondérant. C'est lui qui, en général, assure la coordination nécessaire. Ce suivi suppose des temps de rencontre entre l'adulte et l'élève. Sur ce point il semble que deux approches soient représentées :

- tantôt l'horaire spécifique PPRE est clairement placé à l'emploi du temps et le professeur y rencontre les élèves concernés
- tantôt les modalités sont plus souples, laissées à l'initiative du professeur responsable du suivi, lequel choisit librement, en fonction des heures de permanence ou sur la pause du midi, le moment où il rencontrera l'élève.

Dans cette deuxième hypothèse, a priori plus conforme à l'esprit du PPRE, c'est le professeur qui indique le temps qu'il a globalement consacré à sa tâche et la rétribution se fait dans le cadre des HSE disponibles.

S'agissant de la durée d'un PPRE, il semble qu'une période de l'ordre de 6 semaines soit considérée comme raisonnable. En tout état de cause, on estime qu'il convient de laisser des temps de respiration, même à un élève en très grande difficulté.

6- Quelle perception des PPRE au sein des établissements ?

L'implication des chefs d'établissement (principaux et adjoints) et des professeurs est très forte. C'est, au demeurant, une condition déterminante de la réussite.

Du côté des élèves, il semble que la mise en place d'un PPRE ne soit pas, en général, considérée comme stigmatisante. Au contraire, on fait en plusieurs endroits état **des effets bénéfiques en matière de motivation et d'estime de soi**. Les élèves se sentent rassurés par l'aide qui leur est apportée et les relations avec les familles s'en trouvent confortées. Ils apprécient aussi la relation de proximité qui s'établit avec un professeur, ainsi que les temps de travail en petits groupes.

Le PPRE conduit à **aller vers davantage d'individualisation** – ce qui aboutit, en plusieurs endroits à constituer des groupes d'un maximum de 5 élèves selon des configurations variées : cette réduction de l'effectif est le plus souvent jugé nécessaire pour qu'une réponse efficace puisse être apportée face aux difficultés constatées.

Il entraîne aussi des réflexions sur l'évaluation, au sein de la classe et dans le cadre strict du PPRE. Si l'on ne peut concevoir d'apprentissage sans évaluation, les modalités de cette évaluation appellent examen, dès lors que l'on souhaite individualiser les démarches et prendre en compte l'acquisition progressive de compétences. Ce qui importe donc ce sont bien les progrès réalisés qu'il convient de mesurer. On rappellera que des expériences sont conduites dans l'académie autour d'un abandon de la notation chiffrée au profit d'une **évaluation par compétences** (Racine Saint-Brieuc, Romain Rolland Pontivy, Lesven Jacquard Brest, par exemple). On constate aussi que, là où l'on conserve une notation chiffrée, il est possible, au moins pour la classe de 6^{ème}, d'adopter une **approche bienveillante** qui évite le découragement lié à des notes basses intervenant dès l'entrée au collège.

7- PPRE et socle commun

Le lien qui existe entre le PPRE et le socle commun est pris en compte, mais l'on attend la définition des seuils d'exigences en fonction des niveaux. **Le livret de compétences annoncé à l'échelon national clarifiera également le travail à conduire.**

Il est essentiel de considérer **qu'aucun pilier du socle n'appartient spécifiquement à une discipline et que toutes les disciplines enseignées au collège apportent leur concours à l'acquisition des compétences du socle.** Il est essentiel aussi d'accorder une égale importance à tous les piliers du socle : les piliers 6 et 7, en particulier, ne sont pas à négliger.

8- Les questions considérées comme prioritaires

Si les avancées sont réelles, dès lors que la démarche des PPRE a été effectivement engagée, des questions continuent de se poser :

- Comment poser un diagnostic suffisamment précis ?
- Comment aller, chaque fois que c'est nécessaire, jusqu'à une individualisation des réponses ?
- Quels types de réponses peut-on apporter lorsque l'élève pour lequel un PPRE a été mis en place ne s'implique pas dans le travail demandé ?

Des attentes s'expriment, par ailleurs, dans le domaine de la formation, en particulier sur la question de l'individualisation en classe entière.

Nous reprendrons, au terme de ce bilan, cette analyse proposée par un établissement :

L'intérêt de cette mesure est de cerner les difficultés des élèves en termes de compétences ou de connaissances , ce qui est plus parlant que d'en rester aux simples constats chiffrés. Cela conduit les coordonnateurs et les équipes à s'intéresser aux difficultés d'apprentissage ne renvoyant pas à leur champ disciplinaire habituel . C'est une avancée, mais subsiste un réel problème à trouver les modalités de mise en œuvre.

La consigne donnée aux enseignants a été de rester sur un ou deux objectifs d'acquisition simples liés à une activité la plus précise possible.

Joël LESUEUR, conseiller du recteur pour la pédagogie (à partir des bilans des visites effectuées avant les vacances d'hiver)